



23/07/2013

Déclaration des performances (DoP)

n° TIF/PRX/FR-2013

1. Code d'identification unique du produit

Fixations mécaniques pour plafonds suspendus

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) N° 305/2011

TIGE FILETEE

3. Usage ou usages prévus du produit de construction

Tiges filetées pour la suspension de faux plafonds en plaques de plâtre, faux plafonds suspendus ou tout autre type de fixation nécessitant ce type de tige filetée

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) N° 305/2011

SEMIN SAS
1A RUE DE LA GARE
57920 KEDANGE SUR CANNER
Tél: 03 82 83 53 57
Fax: 03 82 83 93 33
mail@semin.com
www.semin.com

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 du Règlement (UE) N° 305/2011

Non applicable.

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011

Système 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée

Nom et numéro de l'organisme notifié : non applicable

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

Non applicable.

9. Performances déclarées

Désignations commerciales	Caractéristiques essentielles selon EN 13964:2004	
	Réaction au feu	Tenue sous charge
TIGE FILETEE	A1	conforme

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : PHILIPPE SEMIN (PDG)

Date et lieu de délivrance : 23 JUILLET 2013 à KEDANGE SUR CANNER

Signature :